

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 10 décembre 2015

Date de convocation : le 3 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix décembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY

Pouvoirs : Romuald GENTY donne pouvoir à Martine BAUDOIN ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Eric MAINARDI

Christophe DESCHAMPS a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2015
2. Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud
3. Approbation de conventions :
 - avec le Conseil Départemental du Loiret
 - avec la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Ardoux)
4. Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale
5. Point sur les commissions
6. Questions diverses :
 - Formations AML 2016
 - Demande de participations financières
 - Projet de lotissement du Bourg
 - Étude d'un devis de l'ONF (Office National des Forêts)
 - Chemin du Bois Geoffroy
 - Déclarations d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

Micheline Linger demande une rectification de l'ordre du jour et du point "Chemin du Bois Geoffroy" : la dénomination exacte de ce chemin est "Chemin de Cléry".

Madame le Maire remercie tous les élus pour leur investissement personnel durant le week-end du 5 et 6 décembre (Sainte-Barbe, Téléthon, Élections Régionales).

* **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2015 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015/52	Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale
------------------------------------	---

La CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) a présenté son projet de mutualisation (fusion avec la Communauté de Communes (CDC) du canton de Beaugency).

Les consultations des collectivités sont prévues en 2 temps :

- une 1^{ère} consultation portant sur le projet de schéma de coopération intercommunale ;
- une fois le schéma arrêté, une 2^{ème} consultation concernant la modification des périmètres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) existants.

Le projet de schéma ayant été adressé pour avis à la Commune, le Conseil Municipal doit se prononcer dans les 2 mois suivant la notification.

Madame le Maire rappelle qu'il faut, pour prendre la décision, s'appuyer sur l'étude en cours (mandatée par les 4 CDC) qui a déjà établi un diagnostic de ce périmètre.

Ce diagnostic permet de juger de la pertinence d'une fusion à 4 afin de sortir par le haut en maintenant les services à la population développés depuis 18 ans par la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Ardoux), et d'assurer aux personnels une place à la mesure de leurs compétences dans la nouvelle collectivité.

L'étude en-cours détermine les forces et les faiblesses de chacun, mais aussi les atouts pour son développement.

En conclusion, rejoindre une intercommunalité, c'est avant tout adhérer à un projet de territoire pour mettre en place une collectivité efficace au service de ses habitants.

Un débat s'organise autour du schéma proposé.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable au projet de fusion, car si l'avis est défavorable, la commune de Jouy le Potier ne pourrait sortir de la CCVA pour fusionner avec une autre CDC, alors même que tous les élus sont d'accord pour ce retrait.

Plusieurs membres ne sont pas d'accord avec cette interprétation. En effet, le projet du Préfet prévoit déjà le rattachement de la commune de Jouy le Potier à une autre CDC. L'avis porte donc sur le rattachement des communes de Cléry Saint André, Dry, Mareau aux Prés et Mézières lez Cléry à la CDC de Beaugency.

De plus, l'ensemble des élus considèrent que les termes défavorable et favorable peuvent être équivoques.

Eric Mainardi explique qu'il faut être clair en précisant que la commune ne souhaite pas fusionner avec la seule CDC du canton de Beaugency.

Tous sont unanimes sur ce choix de fusionner à plusieurs CDC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 4 voix contre :

- émettent un avis défavorable à la proposition de la CDCI (fusion avec la CDC du canton de Beaugency) ;
- émettent un avis favorable à une fusion entre les 4 CDC : CDC du Val d'Ardoux ; CDC du Val des Mauves ; CDC du canton de Beaugency ; CDC de la Beauce Oratorienne.

Délibération n° 2015/53	Modification des statuts du Pays Sologne Val Sud
------------------------------------	---

Le Pays Sologne Val Sud a modifié, par délibération n°15-17 en date du 7 octobre 2015, les statuts existants.

En l'état actuel, seuls les délégués représentant les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) au sein du Comité Syndical, disposent du droit de vote pour l'exercice de la compétence « Elaboration, gestion, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ».

La modification permettrait d'assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentant les communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur commune est membre.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononcent favorablement, à l'unanimité, pour la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

Délibération n° 2015/54	Convention de Partenariat entre le Conseil Départemental du Loiret et la commune de Mézières-lez-Cléry pour la numérisation de documents détenus par la commune
------------------------------------	--

Les Archives Départementales du Loiret sont engagées depuis 2010 dans une démarche de gestion de l'informatisation, qui vise notamment à améliorer l'accès aux archives pour les usagers par le biais d'un système de consultation via Internet.

La numérisation des documents d'archives répond à 2 objectifs : d'une part, protéger et sauvegarder des documents originaux dégradés par des manipulations fréquentes, et, d'autre part, faciliter la consultation par un large public en améliorant le confort de lecture et en assurant la possibilité d'accès simultanés et à distance.

Dans ce cadre, le Département a souhaité que soit numérisé puis mis en ligne sur le réseau Internet, l'ensemble des images des registres paroissiaux (antérieures à 1792), des registres d'état civil (de 1793 à 1902) et du cadastre dit « napoléonien » (1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle).

Le projet de convention avec la Commune concernerait les registres d'état civil de 1823 à 1839 (3 registres). Le coût sera pris en charge par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret, pour la numérisation de documents détenus par la commune.

Délibération n° 2015/55	Convention de prestation de services relative à l'entretien des voiries communales d'intérêt communautaire affecté à l'exercice de la compétence Voirie
------------------------------------	--

Un projet de convention est présenté aux membres.

Conformément à l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Par la présente convention, et dans le cadre d'une bonne gestion des services, la CCVA confie à la commune de Mézières-lez-Cléry les petits travaux d'entretien des voiries communales d'intérêt communautaire.

La présente convention serait conclue avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2015, et s'achèverait au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la convention de prestation de services relative à l'entretien des voiries communales d'intérêt communautaire, affecté à l'exercice de la compétence Voirie.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Jacques DUFURNIER

Voirie :

* Lors de la dernière séance de Conseil Municipal, le problème du revêtement dans la Rue de la Rondelle a été évoqué ; la forte granulométrie s'est beaucoup atténuée depuis.

Un contrôle sera nécessaire courant 2016 afin d'y remédier si besoin.

* CCVA :

La route de Mézières à Cléry a été réceptionnée.

Il faudra finir avec un nouvel enrobé (nouveau procédé), qui a un rendu plus intéressant.

Madame le Maire signale sur cette route un décaissement à la sortie de Mézières ; Jacques Dufournier pense qu'il faudrait récupérer de la terre pour combler le trou.

* Prochaine Commission : début 2016 : réflexion sur :

- l'aménagement de parkings
- l'aménagement du Bourg

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est associé à cette réflexion et le prochain rendez-vous est fixé au Mercredi 13 janvier à 10 h 00 en Mairie.

Martine BAUDOIN

Vie Scolaire :

Le Conseil d'école a eu lieu début Novembre. L'équipe a bien travaillé.

Les enseignantes ont proposé une modification des horaires scolaires pour la rentrée 2016/2017, car elles trouvent les enfants très fatigués.

Martine Baudoin propose une réunion de la Commission le Mardi 5 janvier 2016 à 18 h 00, pour étudier cette demande.

Une rencontre avec les nouveaux parents d'élèves élus aura également lieu le Lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30, pour leur expliquer le fonctionnement et faire une présentation des membres de la Commission.

Un COPIL devrait également être réuni à une date ultérieure.

Le Conseil d'école extraordinaire n'est pas encore fixé.

Jacques Dufournier demande si la proposition des nouveaux horaires est faite pour une application au 1er janvier 2016 ; Martine Baudoin explique que l'application devra être effective à la rentrée 2016/2017.

Achats :

Certains contrats vont être modifiés, comme celui du gaz. Antargaz a fait une offre avec un contrat de 3 ans, plus souple que le contrat actuel de Primagaz (durée de 5 ans).

Le volume de gaz à livrer est de 2 tonnes.

Eric Mainardi s'enquiert du contrat d'électricité ; Martine Baudoin informe que c'est plus complexe. A la suite de la réunion avec Approllys, il semble qu'un constat ne pourra être effectué qu'après réception des premières factures.

Stéphane MAROIS

Sécurité Voirie :

* Le marquage au sol est presque terminé.

* Des devis sont étudiés pour l'installation de dos d'ânes (coût : environ 5000 €) dans la Rue du Buisson.

* Une constatation a été faite ; la vitesse ne peut être limitée à 50 km/h dans les hameaux pour un problème de panneaux (elle est actuellement limitée à 70 km/h).

Une vingtaine de panneaux devraient être changés sur la commune afin de faire respecter cette vitesse de 50 km/h.

Le coût d'un panneau étant d'environ 300 €, les dépenses pourraient être étalées sur plusieurs années.

Romuald GENTY

Sécurité :

Madame le Maire prend la parole en son absence.

* Le marquage de sécurité dans la cour de l'école est terminé.

* Un aménagement succinct du plateau sportif est actuellement à l'étude avec l'installation de bancs et de jeux pour enfants.

Jérôme NALYWAJKO

Travaux :

La commission s'est réunie ce 10 décembre.

Les membres ont travaillé sur la mise en place de systèmes de télésurveillance des bâtiments communaux (Garderie et Service Technique).

L'étude incite plutôt à la location (étude sur 60 ou 120 mois).

Le prestataire choisi est la société CTCAM (Crédit Agricole).

Urbanisme :

La commission s'est réunie ce 10 décembre.

Plusieurs dossiers ont été étudiés et validés en Commission.

Nathalie RIETH

Communication :

Le prochain bulletin sera composé de 16 pages ; 1/2 page sera consacrée à chaque "écrivain".

Le recueil des articles est prévu au 20 décembre maximum.

Martine Baudoin et Nathalie Rieth se chargent du démarchage pour les encarts publicitaires.

Agenda 21 :

La Conférence d'Hiver se prépare ; Nathalie Rieth souhaite remercier Micheline Linger pour son aide à la distribution.

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) participeront à cette conférence ; Nathalie Rieth souhaite que les membres du Conseil Municipal soient représentatifs.

Concernant l'environnement, et après enquête, la mise en place d'une organisation pour le covoiturage semble difficile à mettre en oeuvre.

Commission Menus :

Les parents d'élèves sont bien investis dans cette Commission, où règne une bonne ambiance.

Nathalie Rieth explique qu'il est difficile de proposer des menus bio.

L'opération "Un fruit à la récré" est un beau succès ; elle est à poursuivre.

Eric MAINARDI

Vie associative et culturelle :

* Commission Four à Pain :

Une action autour du Four à Pain sera proposée pendant le week-end des 28 et 29 mai 2016.

Nicole Bourgoïn en profite pour rappeler la date du circuit cyclo-touristique de la CCVA, qui passera à Mézières, le 22 mai 2016.

* Téléthon :

Christophe Deschamps expose qu'une bonne recette a été réalisée (plus de 3000 €).

Eric Mainardi confirme que c'est une réussite pour cette année, tant au niveau de l'animation (organisation d'une tombola, entre autres), que du résultat.

Des remerciements sont faits pour les fleurs et la pâte à pain, financées par la Mairie.

* Prochaine Commission Vie associative et culturelle : Lundi 18 janvier 2016 à 19 h 00.* Assemblées Générale- des Trialistes :

L'association est très satisfaite des relations entretenues avec la Mairie.

Les résultats de l'association sont de haut niveau : en UFOLEP, le club termine à la 1^{ère} place du Championnat Régional pour l'ensemble de ses résultats.

Au Championnat de France FFC : niveau expert : Louis GRILLON = 2ème

- des Planeurs :

Jérôme Nalywajko expose que l'association a des projets d'investissement ; elle organise des vols découverte, et a une gestion équilibrée.

- de la Fraternelle :

Danielle Coroleur expose que les comptes sont en excédent, car des instruments de musique ont été vendus.

C3M :

Le remplacement de Cécile Amans est effectif pour la 2ème fois en 15 jours, avec l'arrivée d'une nouvelle personne, Madame Bruneau, venue remplacer la 1ère personne recrutée qui a quitté ses fonctions pendant sa période d'essai.

QUESTIONS DIVERSES- Comité du Souvenir Français :

Micheline Linger y a assisté ; les membres du Comité ont été très contents que la commune soit représentée. Pour information, le Comité a offert les coussins fleuris du 8 mai et du 11 novembre.

- Formations AML (Association des Maires du Loiret) pour l'année 2016 :

L'AML met à disposition des élus son programme de formation pour l'année 2016. La liste des formations, ainsi que les bulletins d'inscription, sont déposés à l'Accueil de la Mairie pour consultation.

- Demande de participations financières :* pour une classe de cirque (école élémentaire Notre Dame de la Providence d'Olivet) :

Une demande est faite pour un élève, pour une classe de cirque qui aura lieu la semaine du 13 juin 2016.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable.

* pour une classe CLIS (école Jehan de Meung-sur-Loire) :

Un forfait de 715 € est demandé pour un enfant scolarisé dans cet établissement.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette participation.

* pour l'école de la Forêt de Mézières :

Une classe de cirque sera organisée courant 2017 pour les élèves, mais le projet doit être validé en 2016.

Les enseignants demandent une participation financière à la commune pour financer ce projet.

Les membres du Conseil Municipal y réfléchiront courant Janvier 2016.

- Projet de lotissement du Bourg :

Le terrain a été vendu le 3 décembre dernier ; le Permis d'Aménager sera prochainement déposé.

- Étude d'un devis de l'ONF (Office National des Forêts) :

Un devis est présenté pour une expertise arboricole (coût = 750 €) relative à la conservation de tilleuls plus que centenaires situés sur le Chemin des Ecoliers. Un 2ème devis est attendu.

- Chemin de Cléry :

Ce chemin a été fermé par un propriétaire dont les parcelles sont riveraines. Ce dernier a été contacté pour lui expliquer que ce chemin communal ne peut être fermé sans avis de la Commune.

Une réflexion devra donc porter sur une fermeture de ce chemin avec mise à disposition des clés pour les Sapeurs-Pompiers.

De nombreuses constatations de dépôt d'amiante sont faites dans ce secteur.

- Déclarations d'Intention d'Aliéner :

* 58 route de Cléry Saint André (1076 m²)

* Rue de Nuisance (900 m²)

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner ces parcelles.

- Repas des Aînés 2016 (avec Mareau) :

Il aura lieu à Mareau le Dimanche 24 avril 2016.

Les 2 communes s'associent pour l'organisation de ce repas annuel.

- Fourrière départementale de Chilleurs-aux-Bois :

Le bâtiment qui abrite la fourrière départementale appartient à la Ville d'Orléans. D'importants travaux de mise aux normes s'avèrent nécessaires, ce qui a conduit la Municipalité d'Orléans à s'interroger sur le devenir de cette propriété. Dans le même temps, les services de l'AML se sont penchés sur les statuts de l'AGRA (Association de Gestion du Refuge d'Animaux), pour constater que ceux-ci auraient bien besoin d'une révision, le dispositif actuel reposant sur une base juridique discutable.

L'alternative pour l'AGRA est la suivante :

- soit dissoudre purement et simplement l'association, en laissant à chaque commune le soin de faire face à son obligation légale d'assurer un service de fourrière sur son territoire selon la manière qui lui paraît la mieux adaptée ;

- soit conserver le principe d'une mutualisation départementale en remplaçant l'AGRA par une structure conforme aux obligations juridiques, structure qui serait susceptible d'obtenir des conditions tarifaires plus intéressantes qu'en agissant à l'échelon local et d'en faire bénéficier l'ensemble des communes du Loiret comme par le passé.

La solution qui semblerait la mieux adaptée, tant sur le plan juridique que sur le plan pratique, serait la création d'un syndicat mixte regroupant les communes ou intercommunalités compétentes en matière de fourrière animale.

Pour information, Madame Coroleur expose que dans l'hypothèse d'une dissolution de l'AGRA de Chilleurs-aux-Bois, et sous réserve d'éléments plus précis d'information à recevoir ultérieurement, elle souhaiterait que la commune confie la compétence « fourrière animale » à la Communauté de communes ou d'agglomération à laquelle elle appartient.

- Contrôles SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Eric Mainardi souhaite rappeler que des contrôles de conformité des installations d'assainissement non collectifs vont être réalisés courant 2016 sur la commune ; il aimerait connaître le statut des installations ayant été mises en conformité depuis le dernier contrôle.

Ce contrôle, obligatoire, sera à la charge des habitants.

Madame le Maire explique qu'il n'existe plus aucune subvention pour aider les personnes sur un plan financier ; elle prendra contact avec le technicien du SPANC pour de plus amples renseignements.

- Francis Crochet expose qu'il doit y avoir un défaut de conception sur les logements sociaux Vallogis situés Rue du Bourg car la façade arrière des logements est ternie. Madame le Maire avertira le bailleur social avec photos à l'appui.

- Dates à retenir :

- * Vendredi 19 décembre : inauguration des vestiaires du foot à Cléry
- * Lundi 28 décembre à 17 h 00 : réunion avec les Adjointes et les Conseillers délégués
- * Vendredi 22 janvier 2016 à 19 h 00 : Voeux du Maire dans la Salle du Restaurant Scolaire

Madame le Maire lève la séance à 22 h 55, en offrant un présent à Micheline Linger et Nicole Bourgoïn pour les remercier pour leur investissement dans l'exposition sur la Grande Guerre de Mareau-aux-Prés.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 4 février 2016 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY		